



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 70 a) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Lettre datée du 29 janvier 2013, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de rappeler à votre attention la résolution 60/124, par laquelle l'Assemblée générale a créé le Groupe consultatif chargé de conseiller le Secrétaire général sur l'utilisation et l'impact du Fonds central pour les interventions d'urgence. Conformément aux dispositions du paragraphe 21 de ladite résolution, je vous fais tenir ci-joint une note sur la réunion du Groupe consultatif qui s'est tenue à Genève les 30 et 31 octobre 2012 (voir annexe).

Ainsi que le résume la note, le Groupe consultatif a fait part de sa satisfaction quant à l'amélioration constante des résultats et de la gestion du Fonds.

Le Groupe consultatif a examiné plusieurs questions de fond : point sur le plan d'action adopté pour donner suite à l'évaluation quinquennale, analyse des rapports des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire pour l'année 2012, point sur la matrice de gestion du risque élaborée pour les besoins du Fonds, étude sur les partenariats et la coopération entre le secrétariat du Fonds et les services des organismes bénéficiaires chargés de l'évaluation, examen de l'application du cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds dans plusieurs pays, évaluation du guichet des interventions en instance de financement et stratégie adoptée par le Fonds pour mobiliser des ressources.

Le Groupe consultatif a également rencontré les membres du Comité permanent interorganisations pour examiner avec eux les procédures de subventionnement et la rapidité avec laquelle les organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) versent à leurs partenaires



d'exécution les sommes issues du Fonds qui leurs sont destinées. Ils se sont également penchés sur le guichet des interventions en instance de financement et l'application du cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds dans différents pays.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des États Membres et des missions d'observation.

(Signé) **BAN** Ki-moon

Annexe

Note à l'intention du Secrétaire général sur la réunion du Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence (30 et 31 octobre 2012)

Recommandations et conclusions

1. Dans sa résolution 60/124, l'Assemblée générale a créé le Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence et l'a chargé de conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, sur l'utilisation et l'impact du Fonds. Pour sa seconde réunion de 2012, le Groupe consultatif s'est réuni à Genève les 30 et 31 octobre. Quinze membres ont participé aux travaux, sous la conduite de Mikael Lindvall (Suède), Président du Groupe consultatif.
2. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence a fait le point sur l'utilisation et la gestion du Fonds. Le Groupe consultatif a rencontré les membres du Comité permanent interorganisations pour examiner les procédures de subventionnement et la rapidité avec laquelle les organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (ci-après « les organismes ») versent à leurs partenaires d'exécution les sommes issues du Fonds qui leur sont destinées. Ils se sont également penchés sur le guichet des interventions en instance de financement et l'application du cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds dans différents pays.
3. Le Groupe consultatif a examiné plusieurs questions de fond : point sur le plan d'action adopté pour donner suite à l'évaluation quinquennale, analyse des rapports des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire pour l'année 2012, point sur la matrice de gestion du risque élaborée pour les besoins du Fonds, conclusions relatives à l'application du cadre de résultats et de responsabilisation aux Philippines, étude sur les partenariats et la coopération entre le secrétariat du Fonds et les services des organismes bénéficiaires chargés de l'évaluation, examen de l'application du cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds dans plusieurs pays, évaluation du guichet des interventions en instance de financement et stratégie adoptée par le Fonds pour mobiliser des ressources.
4. À l'issue des débats, le Groupe a formulé les conclusions et recommandations suivantes :

Gestion

5. Le Groupe consultatif a remercié la Coordinatrice des secours d'urgence et le secrétariat du Fonds de l'utilisation qu'ils ont faite des ressources de ce dernier en 2012, en particulier au regard de la crise humanitaire dans la région du Sahel et en Syrie. Il a recommandé que le Fonds continue de donner la priorité aux interventions d'urgence, tout en consolidant les liens établis avec les programmes axés sur la résilience. Il s'est dit quelque peu préoccupé par les informations selon lesquelles les partenaires extérieurs au système des Nations Unies se désintéresseraient du débat sur les priorités du Fonds. En conséquence, il a demandé au secrétariat d'œuvrer avec les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire à ce que les demandes de financement soumises au Fonds résultent de consultations menées auprès d'autant d'acteurs humanitaires que

possible compte tenu des contraintes de temps : gouvernements hôtes, organismes, Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et partenaires d'exécution (organisations non gouvernementales), entre autres.

6. S'il est conscient que certains progrès ont été accomplis, le Groupe consultatif a néanmoins vivement encouragé les membres du Comité permanent interorganisations et le secrétariat du Fonds à continuer de s'efforcer d'accélérer le déblocage, par les organismes des Nations Unies, des fonds destinés aux partenaires d'exécution. Il a demandé au secrétariat de lui fournir, à sa réunion suivante, des éléments attestant les progrès réalisés. Les membres du Groupe consultatif ont également engagé le secrétariat à poursuivre les efforts entrepris en vue d'améliorer la complémentarité entre le Fonds et les fonds de financement communs gérés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au niveau national, dans le domaine de la planification et de l'allocation de fonds et dans celui du suivi et des comptes rendus. Le Groupe consultatif a pris note du progrès que constitue le fait que les organismes évaluent eux-mêmes leurs activités financées par le Fonds et a dit attendre avec intérêt les résultats de ces évaluations. Par ailleurs, il a recommandé que le Fonds et les organismes bénéficiaires continuent de s'efforcer de mieux appliquer le principe de responsabilité.

7. Les membres du Groupe consultatif ont constaté des progrès dans la mise en œuvre, par le secrétariat du Fonds, des activités prévues dans le plan d'action adopté pour donner suite à l'évaluation quinquennale et lui ont demandé de refaire le point sur la question à la réunion du printemps 2013. Le Groupe consultatif a en outre encouragé le secrétariat à privilégier la mise en œuvre du plan d'action, même s'il sait que celle-ci ne peut être achevée sans la participation des organismes concernés. Les membres du Groupe consultatif ont examiné la matrice de gestion du risque actualisée et souhaité qu'elle continue d'être perfectionnée. Le Groupe consultatif a demandé au Fonds de présenter ses lignes directrices par pays sur la hiérarchisation des priorités à sa prochaine réunion.

8. Le Groupe consultatif s'est à nouveau dit préoccupé par la part respective du Bureau du Contrôleur de l'ONU (60 %) et du Fonds (40 %) dans les sommes prélevées au titre des dépenses d'appui aux programmes. Le Groupe a prié la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence d'évoquer cette question avec le Contrôleur de l'ONU dès que possible.

9. En ce qui concerne les rapports des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire, le Groupe consultatif s'est félicité de l'amélioration globale de leur qualité et, pour les plus récents, des délais dans lesquels ils ont été produits et communiqués. Il a demandé au Fonds de continuer de collaborer avec les organismes en vue d'obtenir un retour d'information sur son efficacité sans trop alourdir les exigences imposées à ces derniers quant à l'établissement de leurs rapports. Les membres du Groupe consultatif ont noté qu'il importait d'identifier les synergies entre l'appui apporté par le Fonds aux interventions d'urgence et son soutien à d'autres activités de secours humanitaire et à des activités de relèvement et de développement, comme le renforcement de la résilience nationale ou la prévention des crises et l'atténuation de leurs effets. Le Groupe consultatif a demandé au secrétariat de s'enquérir de l'avis des organismes sur le modèle qu'ils doivent suivre pour établir leur rapport relatif au Fonds et d'évaluer dans quelle mesure ce modèle s'inscrit dans le cadre de la politique

d'harmonisation de la présentation des rapports mise en place par le Comité permanent interorganisations.

10. Le Groupe consultatif s'est penché sur les conclusions de l'examen du guichet des interventions en instance de financement et les a faites siennes. Il a pris acte des observations positives des membres du Comité permanent interorganisations sur ces conclusions. Les membres du Groupe consultatif ont constaté non sans préoccupation que certains pays avaient reçu régulièrement des fonds à ce titre et demandé au secrétariat de s'intéresser de près à cela. Ils ont aussi réaffirmé que le Service de surveillance financière jouait un rôle important dans l'analyse qui soutient le fonctionnement du guichet des interventions en instance de financement et ils ont prié instamment les donateurs, les organismes et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de veiller à ce que les informations communiquées soient exactes et à jour et à ce que ledit Service facilite le processus.

11. Le Groupe consultatif a examiné l'avant-projet de stratégie révisée de mobilisation de ressources. Conscient des difficultés qu'a le Fonds à accroître les niveaux de financement, il s'est inquiété de ce qu'une éventuelle baisse des ressources pourrait entraver la capacité du Fonds de répondre aux besoins qui, eux, augmentent dans les pays en crise. Ses membres ont convenu qu'il importait que le Fonds accroisse le nombre de ses donateurs afin de répartir plus équitablement les fonds. Le secrétariat a été incité à fixer des objectifs ambitieux en la matière, à faire davantage usage de moyens d'information mettant en valeur l'utilité du Fonds et contribuant à le faire connaître, à convaincre les gouvernements d'inciter le secteur privé de leur pays à participer au Fonds et à faire appel aux membres du Groupe consultatif pour qu'ils les aident à obtenir des financements publics. Le Groupe consultatif a engagé les États Membres et les autres donateurs à tenir leurs promesses dans les meilleurs délais afin que le Fonds puisse compter sur une base de financement solide dès le début de chaque année civile.

Questions administratives

12. Les membres du Groupe consultatif et le secrétariat doivent se concerter pour déterminer le lieu de la prochaine réunion, qui se tiendra au printemps 2013.